

**CDEN 18 mai 2016**

**Déclaration FSU**

Monsieur le préfet, Madame la vice-présidente du Conseil Départemental, Madame l'inspectrice d'académie, mesdames et messieurs,

Le code du travail, fruit d'un siècle de luttes sociales constitue encore aujourd'hui, malgré les entailles des lois REBSAMEN et MACRON, un rempart protecteur pour toutes les personnes qui travaillent. C'est pourquoi la FSU ne peut admettre qu'il soit vidé de son essence par des politiciens totalement aux ordres du monde de la finance.

Les entreprises n'ont pas besoin d'être protégées, elles sont déjà bénéficiaires de moult cadeaux : allègements d'impôts et de cotisations sociales sans contrepartie en termes de créations d'emplois.

Dans l'éducation nationale aussi on s'emploie à flexibiliser et à accroître le temps de travail salarié au gré de décisions arrêtées localement, par les hiérarchies intermédiaires, dans le cadre de l'autonomie des établissements.

Celle-ci tend à opérer le même renversement que celui qui est à l'œuvre dans le projet de casse du code du Travail : l'inversion de la hiérarchie des normes : Faire prévaloir les petits arrangements locaux sur le droit national. La réforme du collège est l'outil qui doit permettre l'ajustement des structures éducatives et salariales par l'accroissement de l'autonomie des établissements, entendue comme le pouvoir accru donné aux directions d'établissements pour contourner les statuts nationaux des enseignants.

La réforme des rythmes scolaires permet également des accords ou prétendus accords locaux au détriment du cadre national.

C'est parce que nous croyons à la FSU qu'un autre modèle social est possible et souhaitable ; rappelons-nous que les principaux acquis sociaux n'ont pas été conquis durant des années d'opulence ; que la FSU avec d'autres organisations syndicales, des associations de jeunesse et mouvements sociaux conteste cette loi depuis plusieurs mois.

L'utilisation du 49-3 affaiblit la démocratie mais pas la mobilisation, ainsi après la journée d'hier, nous appelons à nouveau à une journée de grève et manifestation dès demain.

Pour autant cette détermination ne nous a pas empêché de préparer ce CDEN avec le même sérieux que d'habitude.

Le premier point proposé à l'ordre du jour est celui de l'enseignement adapté et spécialisé. Pour la FSU77, le droit à la scolarisation pour tous les enfants doit être respecté et conforté. L'Ecole inclusive doit développer une autre logique que celle qui prévaut encore aujourd'hui. C'est l'Ecole et l'enseignement qui doivent devenir accessibles à tous. Pour cela il faut mettre des moyens en adéquation avec les ambitions annoncées par la refondation. Les éléments de langage ne parviennent plus à masquer les insuffisances qui se font jour, que ce soit lors des inclusions dans les classes dites ordinaires ou dans les dispositifs et structures

spécialisés. Les élèves en situation de handicap, ceux en grande difficulté scolaire ont tous le droit à un enseignement adapté de qualité dispensé par des enseignants spécialisés. Certains doivent en plus, recevoir des soins adaptés, et/ou pouvoir bénéficier de parcours partagé.

Pour cela, nous réaffirmons qu'il est primordial de redéfinir, développer et améliorer un certain nombre d'éléments de la politique départementale de l'ASH en y associant tous les personnels qui concourent à la réussite et l'insertion des élèves handicapés.

Ainsi il faut selon nous donner une vraie impulsion aux RASED au sein du pôle ressource dans un cadre départemental. Pour cela, il faut créer de nouveaux postes d'enseignants spécialisés au sein du pôle ressource afin d'améliorer dans le même temps la scolarisation des élèves et l'accompagnement des enseignants.

En outre les dernières circulaires précisent : *Une attention particulière est portée par l'IA-Dasen aux écoles ayant une Ulis dans les opérations de carte scolaire* » et « *Le nombre d'élèves qui bénéficient du dispositif au titre d'une Ulis collège ou lycée ne dépasse pas dix* »

Le prochain CTSD devra veiller à l'application de ces textes .

Concernant la sectorisation des secondes : la FSU77 déplore que les représentants syndicaux n'aient pas été associés aux réunions qui ont porté sur la sectorisation de certains lycées en tension démographique. Ce sont des parents qui nous ont appris la tenue de réunions et la remise de documents portant sur des prévisions sur différents secteurs. Cela est regrettable. En qualité de représentants des personnels enseignants et d'éducation départementaux, et en tant que membres du CDEN, notre parole doit pouvoir être entendue. Nous nous interrogeons sur les raisons de cette mise à l'écart ?

De la même façon, nous regrettons que les remarques que nous avons faites il y a quelques années n'aient pas été prises en compte. Ces remarques précédaient la rénovation du lycée de Mitry Mory (dont nous jugions la taille sous dimensionnée) et la construction du lycée de Dammartin (dont l'emplacement ne nous semblait pas judicieux).

Aujourd'hui, la situation de plusieurs lycées explose : Le lycée de Cesson, celui de Serris, de Mitry Mory, de Tournan, de Rozay en Brie, de Nemours également. Des solutions doivent être trouvées afin de proposer de nouvelles sectorisations prenant en compte la nécessaire mixité sociale et assurant une offre suffisante dans le public. Tous les lycées doivent pouvoir offrir des filières d'excellence afin qu'il n'y ait pas de lycées plus attractifs que d'autres. De même, des travaux de rénovation doivent être réalisés afin que certains lycées ne soient pas fuis, comme c'est le cas pour le lycée du Mée. Ces situations sont d'autant plus incertaines, avec l'interdiction du redoublement, qui participe avec la réforme du collège à l'effondrement du second degré.

La mise en place de bus scolaires, aux horaires adaptés aux horaires des établissements doivent être financés afin que les élèves puissent arriver au plus vite sur le lycée qui les accueillent sans arrêts intermédiaires nombreux. La FSU77 ne peut accepter que dans notre département, les choix d'orientation des lycéens par les familles se fassent pas défaut, en raison du manque de transport scolaire.

Dans ce domaine, nous attirons l'attention des membres du CDEN concernant des difficultés qui se font jour dans le premier degré, notamment dans les RPI, concernant la hausse du coût du transport en l'absence de subvention du conseil départemental : certaines familles demandent, ou même font pression sur les enseignants pour qu'ils affectent leur enfant

dans l'école de leur village en arguant du cout... Qu'ils comparent volontiers à l'offre de l'enseignement privé !

Enfin pour terminer, je rappelle qu'à ce jour nous n'avons toujours pas voté le règlement départemental des écoles sur lequel nous avons pourtant travaillé à la demande des services départementaux de l'Education Nationale, l'an dernier. Le règlement en vigueur a été adopté en juin 2010, il serait temps de fournir à nos collègues directeurs un outil actualisé. De la même façon, je rappelle que nous avons prévue depuis ... deux ans de re-travailler le RI de cette présente instance.

La rigueur qui s'impose à nos collègues doit s'imposer à tous les niveaux.